

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n°: 087148 ADBLUE®

Date de la version précédente: 2019-03-18 Date de révision: 2020-06-29 Version 3

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA

SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ADBLUE® Substance/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisations identifiéesAgent de réduction des oxydes d'azote émis par les véhicules équipés de moteur Diesel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur STEDIS

21 rue Frédéric Mistral

CS 20146

38403 Saint Martin d'Hères Cedex

France

Tel: 04 76 44 52 81 Fax: 04 76 51 57 93

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact HSE (les FDS sont disponibles sur: www.egedis.com)

Adresse e-mail rm.mkefr-fds@total.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670

Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 08 00 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

Version EUFR



FDS n°: 087148 ADBLUE®

Date de révision: 2020-06-29 Version 3

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.

Classification

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008: Non classé/Non étiquetable

Pictogrammes de danger

Aucun(e)

Mention d'avertissement

Aucun(e)

Mentions de danger

Aucun(e)

Conseils de prudence

Aucun(e)

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Des fumées dangereuses peuvent se dégager au dessus de 80°C. Ammoniac (NH3).

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Nature chimique Solution aqueuse d'urée et d'eau.



Date de révision: 2020-06-29 Version 3

Composants dangereux Aucune substance dangereuse ou avec valeur limite européeenne d'exposition

professionnelle présente en concentration supérieure aux seuils réglementaires

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU

DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau

persiste, appeler un médecin.

Inhalation Voie d'exposition peu probable. Amener la victime à l'air libre.

Ingestion NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux Sensation de brûlure et rougeur temporaire.

Contact avec la peau Risque d'irritation.

Inhalation Voie d'exposition peu probable.

Ingestion Au pire, de légères nausées peuvent survenir.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Le produit n'est pas combustible. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions



Date de révision: 2020-06-29 Version 3

locales et à l'environnement voisin.

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre sèche, Sable.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier Produits de combustion dangereux: Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone, Dioxyde

de carbone,

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

contre le feu

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Utiliser un équipement de protection

individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir

les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible,

(p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination

conformément aux réglementations locales / nationales (voir rubrique 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection

individuelle

Voir rubrique 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir rubrique 13 pour plus de détails.



FDS n°: 087148

ADBLUE®

Date de révision: 2020-06-29 Version 3

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Eviter les projections accidentelles de produit (par exemple,

rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate.

Prévention des incendies et des explosions

Non concerné.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

stockage

Mesures techniques/Conditions de Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol en cas de fuite ou d'écoulement.

> . Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Conserver à des températures comprises entre -10 °C et 40 °C.

. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Matières à éviter Hypochlorite de calcium, Hypochlorite de sodium, Acides forts, Bases, Nitrites, Nitrates.

Matériel d'emballage Acier inoxydable, Matières plastiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Non concerné



Date de révision: 2020-06-29 Version 3

Légende Voir rubrique 16

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Informations généralesToutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant

d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant

et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Protection des yeux S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du

corps

Porter les vêtements de protection appropriés.

Protection des mains Gants de protection.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

CouleurincoloreÉtat physique @20°CliquideOdeurammoniacale

Seuil olfactif Pas d'information disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques</u> <u>Méthode</u>

pН

Point/intervalle de fusion Pas d'information disponible



FDS n°: 087148 ADBLUE®

Date de révision: 2020-06-29 Version 3

ISO 22241

Point/intervalle d'ébullition 104 °C 219 °F

Point d'éclair Non applicable

Taux d'évaporationPas d'information disponibleLimites d'inflammabilité dans l'airPas d'information disponible

Pression de vapeur 0.87 (Eau = 1)

Densité de vapeurPas d'information disponibleDensité relativePas d'information disponible

Masse volumique 1087 - 1093 kg/m³ @ 20 °C

Hydrosolubilité 590 g/L @ 20 °C

Hydrosolubilité 590 g/L @ 20 °C
Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible

logPow -1.59 OECD 107

Non applicable

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Viscosité, cinématiquePas d'information disponible

Pas d'information disponible

Propriétés explosives Non-explosif Propriétés comburantes Non applicable

Possibilité de réactions Aucune dans les conditions normales d'utilisation

dangereuses

9.2. Autres informations

Point de congélation -11 °C 12 °F

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter



FDS n°: 087148 ADBLUE®

Date de révision: 2020-06-29 Version 3

Conditions à éviter Températures supérieures à 80 °C.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Hypochlorite de calcium, Hypochlorite de sodium, Acides forts, Bases, Nitrites, Nitrates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Ammoniac (NH3). Oxydes d'azote (NOx).

dangereux

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Risque d'irritation.

Contact avec les yeux Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Sensation de brûlure et rougeur temporaire.

Inhalation Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Voie d'exposition peu probable.

Ingestion Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Au pire, de légères nausées peuvent survenir.

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Sensibilisation

Sensibilisation Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Effets spécifiques

Cancérogénicité Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Mutagénicité Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.



ADBLUE®

Date de révision: 2020-06-29 Version 3

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Toxicité pour la reproduction

FDS n°: 087148

Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Toxicité par administration répétée

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Toxicité systémique spécifique pour Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE. **certains organes cibles (exposition unique)**

Toxicité systémique spécifique pour Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE. **certains organes cibles (exposition répétée)**

Toxicité par aspiration

Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Autres informations

Autres informations Pas d'information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non classé.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Pas d'information disponible.

<u>Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit</u>
Pas d'information disponible.

<u>Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants</u>
Pas d'information disponible.



Date de révision: 2020-06-29 Version 3

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales

Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Ne montre pas de bioaccumulation.

logPow -1.59

Informations sur les composants Pa

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, mobile

dans le sol.

Air II y a peu de pertes par évaporation.

Eau soluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Ne montre pas de bioaccumulation.

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des



Date de révision: 2020-06-29 Version 3

déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

No de déchet suivant le CED Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit

lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon

l'application du produit.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID non réglementé

IMDG/IMO non réglementé

ICAO/IATA non réglementé

ADN non réglementé

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

REACH

Toutes les substances contenues dans ce mélange ont été pré-enregistrées, enregistrées ou sont exemptées d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACh)

Inventaires Internationaux Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées

d'enregistrement dans les inventaires suivants :

Europe (EINECS/ELINCS/NLP)

États-Unis (TSCA)
Canada (DSL/NDSL)
Japon (ENCS)
Chine (IECSC)
Corée (KECL)
Philippines (PICCS)
Australie (AICS)

Nouvelle Zélande (NZIoC)



ADBLUE®

Date de révision: 2020-06-29 Version 3

Taiwan (TCSI)

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

FDS n°: 087148

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Non applicable

15.3. Information sur les législations nationales

France

.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de



Date de révision: 2020-06-29 Version 3

composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

ATE = Acute Toxicity Estimate = Estimation de la Toxicité Aiguê (ETA)

QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship = Relations quantitatives structure activité (RQSA)

EL50 = median Effective Loading

NOELR = No Observed Effect Loading Rate

PAH = Polycyclic aromatic hydrocarbons = Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

LOEC = Lowest Observed Effect Concentration = concentration minimale avec effet observé (CMEO)

PVA = Polyvinyl alcohol = Alcool polyvinylique

PVC = Polyvinyl chloride = Polychlorure de vinyle

ECOSAR = Ecological Structure Activity Relationships

CNS = Central nervous system = Système nerveux central (SNC)

EPA = Environmental Protection Agency = Agence de protection de l'environnement des États-Unis

ErL50 = effective loading on growth rate in algae test, to cause a 50% response

EbL50 = effective loading on growth with the control in algae test, to cause a 50% response

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Rubrique 8

OEL = Occupational Exposure Limit = valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

TWA = Time Weighted Average = Valeur limite Moyenne d'Exposition (VME)

STEL = Short Term Exposure Limit = Valeur Limite Court Terme (VLCT)

PEL = permissible exposure limit = valeur limite d'exposition admissible

REL= Recommended exposure limit = valeur limite d'exposition recommandée

TLV = Threshold Limit Values = Valeur limite

+ Produit sensibilisant * Désignation de la peau

** Désignation du Danger C: Cancérogène

M: Mutagène R: Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2020-06-29

Révision sections de la FDS mises-à-jour: 1, 2, 3, 5, 11, 12.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à



FDS n°: 087148

ADBLUE®

Date de révision: 2020-06-29 Version 3

l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité